

Compte rendu de la commission recherche du 26 janvier 2016

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation d'un nouveau projet de formation continue "à haute valeur ajoutée"
2. Préparation du prochain contrat d'établissement
3. Unification des EOTP sur les prestations
4. Renouvellement du comité éditorial des PUFR
5. Soutien financier aux doctorants étrangers en difficulté

1. Présentation d'un nouveau projet de formation continue "à haute valeur ajoutée"

Christelle Pragon, responsable du service de formation continue de l'université, présente le nouveau projet de formations « à haute valeur ajoutée ».

Dans un contexte national où les universités françaises répondent à moins de 3% des besoins de formation continue et sur la base de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle continue et du rapport Germinet de novembre 2015 sur le développement de la formation continue dans les universités, le MENESR a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) le 12 novembre 2015.

L'université de Tours en partenariat avec Poitiers et Limoges et le soutien de la COMUE a répondu à cet AMI le 7 décembre 2015 en déposant un projet de formations dites « à haute valeur ajoutée ».

Bien que le ministère ait répondu négativement à cette proposition, l'université de Tours a décidé de poursuivre dans cet axe. L'idée est qu'en parallèle à l'offre de formation existante, l'université via son service de formation continue, développe une offre de formation complémentaire diplômante et/ou non diplômante reposant sur des résultats de recherche avec implication des laboratoires.

Afin d'illustrer son propos, Christelle Pragon prend comme exemple la formation Thérapie d'Echange et de Développement (TED) qui repose sur un domaine d'expertise de l'université et qui s'appuie sur l'équipe de recherche Autisme de l'UMR INSERM 930.

Cette formation TED, qui s'adresse à des professions bien définies, propose 2 modules de 2 jours chacun (niveau initiation et niveau perfectionnement) complétée par un DU (diplôme universitaire) de 85 heures. Il a été observé que l'existence de ces formations courtes permettait une meilleure visibilité pour le DU. En 2014-2015, il y a eu près de 200 stagiaires et 61 000 € de recettes sur lesquelles près de 17 000 € de reliquats ont été reversés à la composante puis au Centre de Pédopsychiatrie.

Christelle Pragon souhaite mettre en place un groupe de travail pour expérimenter ce type de formations de courte durée avant de les développer et d'en fixer le périmètre. Il s'agit d'un travail de réflexion globale et d'identification de secteurs porteurs. Dans ce processus, il est envisagé un retour financier vers les laboratoires. Ce groupe serait composé de directeurs d'unité, de chercheurs, de membres de CETU ou CER, de membres de la commission recherche.

Emmanuel Lesigne lance un appel à volontaires parmi les membres de la commission recherche en argumentant que des actions de formation continue qui s'appuieraient directement sur les compétences des unités de recherche de l'université est enthousiasmant.

Evelyne Fouquereau évoque le problème de la rémunération des titulaires en heures supplémentaires alors que les intervenants extérieurs sont rétribués au prix du marché. Elle s'interroge sur le service qui gèrera la rémunération des intervenants. Cette question n'est pas tranchée.

Emmanuel Lesigne demande s'il existe, en dehors de la formation TED, d'autres exemples notamment dans le domaine de l'alimentation ou de la Renaissance. Cela ne semble pas être le cas. Il précise alors qu'une partie des colloques de recherche pourrait rentrer dans cette définition de formation à haute valeur ajoutée. Christelle Pragnon précise qu'il est en effet possible que des organismes prennent en charge les frais d'inscription à un colloque à travers une convention de formation. Ainsi cette année en SHS, le porteur d'un colloque a prévu dès le début cette possibilité.

Il faut toutefois distinguer les colloques où il s'agit plus d'échanges entre chercheurs d'autres dirigés davantage vers l'extérieur et qui peuvent ainsi entrer dans un domaine de formation.

La liste des volontaires pour participer à ce groupe de travail n'est pas complètement précisée à ce stade. Sont déjà désignées les personnes suivantes : Jean-Charles Billault (LI –EPU), Frederic Cayrel (GREMAN/CERTEM/IUT GEII), Nathalie Batut (GREMAN/CERTEM/Polytech DEE). Il est demandé de faire remonter l'information au LEA à Mélanie Fauconnier pour le secteur alimentation, à René Leroy pour le CEROC, à Ingrid Arnault pour INNOPHYT. Philippe Vendrix pour le CESR et Hervé Baptiste pour CITERES doivent transmettre rapidement le nom d'une personne volontaire dans leur secteur. Dans les jours à venir, une liste complète sera transmise à Christelle Pragnon.

2. Préparation du prochain contrat d'établissement

Emmanuel Lesigne fait un point d'étape sur la préparation du prochain contrat d'établissement, volet recherche.

- Les directeurs d'unité de recherche et les porteurs d'entité de recherche ont été réunis le 13 janvier dernier autour d'une discussion technique sur l'échéancier des étapes du dossier HCERES à construire.
- Le planning prévisionnel des auditions qui se dérouleront en mars-avril a été envoyé le 25 janvier. Conformément à ce qui a déjà été annoncé, Emmanuel Lesigne proposera que la commission qui auditionnera soit composée des membres actuels et des membres prochainement élus de la commission recherche.
- Les périmètres respectifs de deux grosses unités de recherche (GREMAN et U930) ont été arrêtés. L'équipe 5 sur les ultrasons reste rattachée à l'U930.
- La réflexion sur la mise en place d'un laboratoire de mécanique unique en Région Centre Val de Loire a abouti au projet de constitution d'une fédération dans le domaine.
- Le laboratoire d'économie d'Orléans (LÉO) a accueilli 5 chercheurs de Tours qui ne dispose pas d'unité dans ce domaine. Orléans qui a été sollicité, n'a pas souhaité partager la tutelle du LÉO avec Tours.
- Emmanuel Lesigne précise la liste des fédérations de recherche pour lesquelles Tours va déposer un dossier HCERES : MSH Centre Val de Loire ; Agents Infectieux Immunité et Thérapies ; Neuroimagerie Fonctionnelle ; Denis Poisson (porteur de projet : Cédric Lecouvey) ; FESMAR. Le dossier HCERES sera déposé par Montpellier pour la FANO et par Orléans pour MATV2L et la fédération des informaticiens.

3. Unification des EOTP sur les prestations

Aujourd'hui, la règle de l'établissement est l'ouverture d'un eotp distinct pour chaque action avec flux financier notamment les prestations. Ce dispositif génère une quantité importante de lignes budgétaires à gérer avec des reliquats plus ou moins important en fin d'action.

Pour les contrats de recherche qui nécessitent l'établissement d'un bilan précis pour le financeur, il est indispensable d'avoir une traçabilité complète. Mais pour un ensemble de prestations sans bilan financier, il a été demandé de réunir les flux financiers inhérents à ces actions sous un même eotp, pour chaque unité ou équipe de recherche. Les prestations passées, en cours et à venir sont concernées.

Philippe Roingeard propose qu'on laisse la possibilité aux directeurs d'unité de choisir s'ils optent ou pas pour ce dispositif.

Stéphane Chevalier ne comprend pas ce système de gestion imposé qui déplace le suivi financier par prestation des antennes financières vers les laboratoires. Il souligne l'importance de pouvoir identifier les prestations rentables ou coûteuses. De plus, la démarche de simplifier le nombre d'eotp est un travail qui se fait déjà, alors pourquoi imposer une règle commune qui ne semble pas convenir aux laboratoires et aux antennes financières.

Au vu des remarques, il est décidé d'éclaircir la pertinence de ce dispositif avec les services avant de revenir vers les membres de la commission recherche.

4. Renouvellement du comité éditorial des PUFR – annexe 1 – annexe 2

Conformément à leurs statuts, les PUFR (Presses Universitaires François-Rabelais) doivent renouveler tous les 2 ans une partie du comité éditorial.

Emmanuel Lesigne rappelle que les PUFR se portent bien et que le recrutement d'un commercial a été autorisé. Il présente ensuite la proposition de composition du comité éditorial (cf. annexes 1 et 2).

La commission recherche vote à l'unanimité le renouvellement pour partie du comité éditorial des PUFR.

5. Soutien financier aux doctorants internationaux en difficulté – annexe 3

L'idée repose sur le fait qu'un certain nombre de doctorants internationaux qui doivent séjourner dans notre université n'ont pas des moyens décents pour résider sur place.

Par doctorant international, il faut entendre doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Cela inclut donc les doctorants en cotutelle, et quelques autres cas.

Emmanuel Lesigne rappelle que la commission recherche a voté une enveloppe budgétaire de 20 000 € pour cette action. Il propose une procédure expérimentale pour l'utilisation de cette ligne (cf. annexe 3). Il s'agit principalement de prendre en charge des frais de logement sur facture (possibilité qui repose sur une décision du CA).

La procédure prévoit que :

1°) un message précisant la possibilité d'attribuer ce type d'aide sera adressé aux HDR par le biais des écoles doctorales. Le directeur de thèse est en effet la personne la mieux à même de connaître la situation de son doctorant et les difficultés réelles qu'il rencontre. La somme globale disponible est

réduite et ne pourra intervenir qu'en appoint d'autres ressources. On insiste donc sur le fait que l'existence de cette enveloppe ne dispense en aucune façon les directeurs de thèse et les équipes de recherche de s'assurer que le travail et les séjours des doctorants sont économiquement possibles, y compris par la mobilisation d'autres ressources.

2°) Les demandes seront adressées aux directeurs de l'école doctorale qui pourront exercer un premier filtre via le bureau de l'école doctorale.

3°) Une commission se réunira ensuite pour déterminer les aides allouées. Les critères d'attribution ne sont pas précisés à ce stade compte tenu de la nouveauté de ce dispositif et des situations très variables qui seront exposées à priori. Toutefois, les moyens alloués ne seront pas distribués de façon égalitaire entre les doctorants concernés, mais de façon équitable en fonction de leurs besoins.

4°) La proposition de répartition des crédits sera présentée à la commission recherche.

A la suite de cette présentation, Karim Noui demande si l'enveloppe votée sera suffisante. Avant il n'y avait rien et 20 000 € représentent une ligne significative par rapport au budget recherche.

Benoit Haug fait référence au courrier du collectif « agir ensemble pour la recherche » qui proposait de répartir l'enveloppe financière en collaboration avec le CROUS afin d'éviter aux doctorants concernés par cette aide d'être tributaire de la relation avec leur directeur de thèse.

Dans le cas présent, il n'est pas question d'aide sociale mais d'aide à la réalisation d'un projet scientifique, cela ne relève pas des missions du CROUS.

La procédure de répartition des crédits alloués est adoptée à l'unanimité. Un bilan en juin permettra de décider de l'aménagement ou de la poursuite de ce dispositif.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h20.